Caritas Internationalis

Participer à la XIX Assemblée générale

Sommaire

Introduction 3

Programme de l'Assemblée générale 4

Questions organisationnelles 8

Prière et liturgie 12

Dynamique de l'Assemblée générale 14

Sessions plénières et statutaires 15

Cadre stratégique et sessions d'étude thématiques 21

Informations pratiques 24

Introduction

Bienvenue à Rome à la 19ème Assemblée générale de Caritas Internationalis, à l'occasion de ses 60 ans.

Ce manuel sera votre guide pratique et votre référence pour participer aux diverses activités de l'Assemblée générale qui se dérouleront au cours d'une semaine. Nous nous réunissons tous pour prier, lire les signes des temps, élire les responsables de la Confédération, diriger et financer le travail au niveau international pour le bien des pauvres et des marginalisés au service desquels nous tous ?uvrons.

Ce manuel contient pratiquement tout ce qui concerne l'Assemblée générale. Le premier chapitre vous offre un aperçu du programme et le programme détaillé de chaque journée, alors que les questions organisationnelles, comme les comités techniques et les services du secrétariat, ainsi que le plan de travail et le plan du lieu sont indiqués au deuxième chapitre.

Le chapitre trois traite d'un aspect très important de l'Assemblée générale, sans lequel cette réunion serait incomplète : la prière et la célébration quotidienne de la Sainte Eucharistie.

La dynamique de l'Assemblée générale est brièvement exposée au chapitre quatre, tandis que les procédures de délibération et des sessions plénières et statutaires sont expliquées de façon détaillée au chapitre cinq. Le chapitre six explique les objectifs, la méthodologie et les ateliers pour le cadre stratégique et les sessions d'étude thématiques. Le dernier chapitre, qui est aussi important que les autres, traite des questions pratiques dont il faudra tenir compte en participant à cette Assemblée générale.

Ce manuel réunit les résultats des efforts collectifs déployés par tous ceux qui participent à la préparation de cette 19ème Assemblée générale. C'est un travail fait avec amour par une équipe qui fait de son mieux pour l'ensemble de la Confédération.

Puisse l'Esprit de Dieu faire de cette réunion une nouvelle Pentecôte pour la confédération Caritas promouvant la communion entre l'Eglise locale et universelle au service de la charité. Et puisse le Seigneur Jésus par l'intermédiaire de Sa Mère Marie nous accorder la grâce du succès pour cette 19ème Assemblée générale.

L'équipe de coordination
Caritas Internationalis
Cité du Vatican

Programme

Samedi 21 mai

8 h 30–13 h 30 : Inscription

Dimanche 22 mai

8 h 30–13 h 30 : Inscription
8 h 30–10 h 30 : Réunion du Comité exécutif sortant
10 h 30–11 h : Pause
11 h–13 h : Réunion du Bureau sortant
11 h–12 h : Orientation des participants à l'Assemblée générale
13 h–15 h 30 : Déjeuner
15 h 30–17 h : Ouverture officielle (1re séance statutaire)

- Ouverture de l'Assemblée par le Président de Caritas Internationalis, S.Em. le cardinal Oscar Andrés Rodríguez Maradiaga, S.D.B., et présentation des invités.
- Discours de bienvenue de S.Em. le cardinal Robert Sarah, Président du Conseil pontifical Cor Unum.

17h – 17 h 30 : Pause
17 h 30 -18 h : 1re séance statutaire (suite)

- Approbation de la composition des Comités de travail.
- Rapport du Comité de vérification des pouvoirs et de surveillance.
- Approbation de l'affiliation des nouveaux membres.

18 h 15–19 h 45 : Sainte Messe

- Célébrant principal et homélie – S.Em. le cardinal Tarcisio Bertone, S.D.B., Secrétaire d'Etat.

20 h–21 h 30 : Dîner de bienvenue

Lundi 23 mai

8 h 30–9 h : Prière du matin – conduite par P. Raniero Cantalamessa
9 h–10 h 30 : 1re séance plénière

- Réflexion théologique: P. Raniero Cantalamessa et S.Em. le cardinal Peter Turkson, Président du Conseil Pontifical «Justice et Paix».

10 h 30–11 h : Pause
11 h -13 h : 2e séance statutaire

- Rapport du Président du Comité des candidatures.
- Présentation des candidats aux postes de Président, de Trésorier et de Secrétaire général.

13 h -14 h 30 : Déjeuner

14 h 30 –16 h 30 : 3e Session statutarie

Présidée par le Président de CI – S.Em. le cardinal Rodriguez Maradiaga S.D.B.

- Rapport du Président de la Commission des affaires juridiques (Mgr Michael Landau) et de la Présidente du groupe de travail du Bureau sur la gouvernance (Mme Anne Dickinson).
- Caritas Internationalis: personnalité juridique publique, confédération et partie de l'Eglise universelle – S.Exc. Mgr Juan Arrieta.
- Statuts de Caritas Internationalis– Mgr Osvaldo Neves de Almeida.
- Présentation et discussion sur les nouveaux Statuts.
- Débat et plénière.

16 h 30–17 h : Pause

17 h–18 h : 3e séance statutaire

- Présentation et discussion du nouveau Règlement intérieur.
- Présentation et discussion des normes transitoires et des déclarations.
- Décision sur le processus pour l'approbation et la transition.

18 h–19 h : Sainte Messe

19 h–21 h 30 : Dîner

Mardi 24 mai

8 h 30–9 h : Prière du matin

9 h–10 h 30 : 2e séance plénière

- Rapport du Président de CI.
- Rapport de la Secrétaire générale de CI.
- Rapport du Trésorier.

10 h 30–11 h : Pause

11 h–13 h: 4e séance statutaire

- Présentation du cadre stratégique (2011-2015).

13 h–15 h Déjeuner

15 h–16 h 30 : 4e séance statutaire

- Présentation et discussion du cadre financier.

16 h 30–17 h : Pause

17 h–18 h : 5e séance statutaire

- Election du Président et du Trésorier.

18 h–19 h : Sainte Messe

19 h–19 h 30 : Tous les participants se rendent à l'Hôtel Torre Rossa pour le dîner

19 h 30–21 h 30 : Dîner et réunions amicales

Mercredi 25 mai

8 h 30–9 h: **Prière du matin**
9 h–10 h 30 : **Réflexion théologique et discussion sur le cadre stratégique**
10 h 30–11 h : **Pause**
11 h–13 h : **Réflexion en groupes sur le thème « Une seule famille humaine, zéro pauvreté » Organisations membres de Caritas**
13 h–15 h : **Déjeuner**
15 h–16 h 30 : **Groupes thématiques**
Conduits par les Coordinateurs régionaux et les organisations membres.
16 h 30–17 h : **Pause**
17 h–18 h : **6e séance statutaire**
• Présentation et ratification des Présidents régionaux.
• Présentation et ratification du Comité exécutif nouvellement élu.
18 h–19 h : **Sainte Messe**
19 h–21 h 30 : **Dîner et réunions amicales**

Jeudi 26 mai

8 h 30–9 h : **Prière du matin**
9 h -10 h 30 : **Conférences régionales**
10 h 30–11 h : **Pause**
11 h–13 h : **Réunion du Comité exécutif nouvellement élu afin d'élire le Secrétaire général**
• Le Comité exécutif et les candidats se rendent à la Casa la Salle.
• Réunions des membres bilatéraux parmi les participants à l'AG (autres que l'ExCo et les candidats).
13 h–15 h : **Déjeuner**
15 h–16 h 30 : **7e séance statutaire (1re partie)**
• Ratification du Secrétaire général par l'Assemblée générale.
• Présentation et discussion des motions et des résolutions.
16 h 30–17 h : **Pause**
17 h–18 h : **7e séance statutaire**
• Adoption et approbation du cadre stratégique.
• Adoption et approbation du cadre financier.
• Adoption des motions et des résolutions.
18 h–19 h : **Sainte Messe**
19 h–19 h 30 : **Tous les participants se rendent à l'Hôtel Torre Rossa pour le dîner**
19 h 30–21 h 30 : **Dîner d'adieu et fête pour le 60e anniversaire**

Vendredi 27 mai

8 h 30–9 h :	**Prières matinales**
9 h–12 h :	**Audience papale (Sala Clementina, Palais apostolique)**
13 h–15 h :	**Déjeuner**
15 h–16 h 30 :	**Cérémonie de clôture**
	• Vote de remerciement et Remerciements. • Allocutions du Président et du Secrétaire général (nouvellement élus et sortants). • Remise des prix et des distinctions aux administrateurs sortants • Adoption du message final. • Ajournement officiel.
16 h 30–17 h :	**Pause**
17 h–18 h :	**Sainte Messe**
18 h–19 h :	**Réunion du Comité exécutif nouvellement élu**
19 h–20 h :	**Réunion du Bureau nouvellement élu (avec dîner)**
19 h–20 h :	**Dîner**

Questions organisationnelles

Structure de l'organisation

Table présidentielle

Le déroulement de l'ensemble de l'Assemblée générale relève de la Table présidentielle, conformément à l'art. 29 du Règlement intérieur de CI.

La Table se compose de membres du Bureau sortant qui demeurent en fonction jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale. Elle est présidée par le Président de CI assisté du Secrétaire général. (cf. art. 29, Règlement intérieur)

Président : S. E. le cardinal Oscar Andres Rodriguez Maradiaga
Vice-présidents : Archevêque Cyprian Kizito Lwanga (Afrique), Père Erny Gillen (Europe), Évêque Yvon Ambroise (Asie), M. Joseph Farah (MONA), Mme Anne Dickinson (Océanie), Père Larry Snyder (Amérique du Nord), Évêque Fernando Bargallo (Amérique latine/Caraïbes)
Trésorier : M. Jürg Krummenacher (intérimaire)
Président, ALC : Mgr Michael Landau (selon la décision du 97e CoEx)

Il appartient à la Table présidentielle : a) de faciliter le bon déroulement du programme de l'Assemblée; b) de veiller à l'accomplissement des Statuts et du Règlement intérieur; et c) de résoudre toutes les questions de procédure.

Comités de supervision et de vérification des pouvoirs

Un comité de vérification des pouvoirs est désigné par le Comité exécutif sortant et composé de trois de ses membres. Il est assisté du Trésorier et du Secrétaire général (voir les art. 20 et 28-E du Règlement intérieur).

Composition : Père Larry Snyder (Catholic Charities-USA), M. Jürg Krummenacher (Trésorier intérimaire), M. Jacques Dinan (Caritas Îles Maurice), M. Jacob Winter – personnel de soutien.

Ce comité vérifie les pouvoirs des représentants des Organisations membres et contrôle, l'état des cotisations et, partant, le droit de vote des Organisations membres; il présente son rapport à l'Assemblée générale, lors de la première séance statutaire (art. 20 et 28-E du Règlement intérieur).

Comité des candidatures

Composition : M. François Soulage (président), M. Jack de Groot (Océanie), M. Benedict Alo D'Rozario (Asie), M. Vincent Sibout (MONA), Mme Pauline Yameogo (Afrique), M. Michael Casey (Amérique du Nord), M. Gabriel Castelli (Amérique latine/Caraïbes), Père Sanny Y. Sanedrin – personnel de soutien.

Fonctions (art. 71, A, Règlement intérieur) : de demander aux Organisations membres de lui présenter, dans les délais fixés, des candidats aux postes de Président, de Trésorier et de Secrétaire général de Caritas Internationalis; de confronter les candidatures présentées avec les conditions requises pour chaque poste par les Statuts et le Règlement intérieur, et de retenir celles qui y répondent; de demander aux candidats dont les noms ont été retenus s'ils acceptent de présenter leur candidature à ces postes; de présenter au Saint-Siège les candidatures qui nécessitent son approbation préalable, dans les délais prévus; de transmettre les noms des candidats éligibles : à l'Assemblée Générale, ceux du Président et du Trésorier; au Comité exécutif nouvellement élu, ceux du Secrétaire général.

Comité des motions

Composition : Mgr Michael Landau (président d'ALC), Évêque Yvon Ambroise (Caritas Asie), Mme Anne Dickinson (Caritas Océanie), Père Nabil Gabriel, SJ (Caritas Égypte), Père Erny Gillen (Caritas Europa).

Ce comité étudiera les motions soumises conformément à l'art. 27-A du Règlement intérieur de CI, de même que l'incidence de ces motions sur les Statuts et le Règlement intérieur de CI. Il présentera également un bref rapport à l'AG sur les répercussions légales des motions soumises.

Comité des élections

Composition: Dr Benedict Alo D'Rozario (Caritas Bangladesh), M. Gabriel Castelli (Caritas Argentine), Mme Philomena Johnson (Caritas Ghana), Père Sanny Y. Sanedrin – personnel de soutien. Ce comité dirige et surveille le décompte des voix pendant les élections à l'Assemblée générale.

Groupe de travail sur le cadre stratégique et financier

Composition : Mme Lesley-Anne Knight (présidente), M. Bruno Miteyo (Caritas République démocratique du Congo), M. Jack de Groot (Caritas Australie), M. Gabriel Castelli (Caritas Argentine), M. Tim Walsh (Caritas Océanie), Père Bonnie Mendes (Caritas Asie), Mme Rosette Héchaïmé' (Caritas MONA), M. Jacques Dinan (Caritas Afrique), Mme Kathy Brown (Caritas Amérique du Nord), M. Jürg Krummenacher (Trésorier intérimaire), Mme Laura Cassell (Commission des finances de CI), Mme Yvonne Campos (Commission des finances de CI), M. John Ddumba (Commission des finances de CI), M. Jacob Winter – personnel de soutien.

Fonctions : a) mener à bien la préparation de la version préliminaire du cadre stratégique et financier « selon les lignes tracées par le Comité exécutif et les conclusions des Conférences régionales, qui se réunissent avant l'Assemblée générale » (voir l'art. 85–A du Règlement intérieur); b) présenter la version préliminaire du cadre stratégique et financier au Comité exécutif pour acceptation avant l'approbation de l'Assemblée générale, et c) présenter le cadre stratégique et financier à l'AG pour discussion.

Groupe de travail sur la prière et la liturgie

Composition : Père Pierre Cibambo (Secrétariat général de CI), Père Hubert Matusiewicz (Conseiller ecclésiastique de CI), Les Coordonnateurs régionaux, M. Octave Apedo – personnel de soutien.

Fonctions : veiller à ce que les prières et liturgies de l'AG : deviennent un moyen d'éprouver et de réaliser la tâche de notre rédemption, et nous aident tous, participants à l'AG, à exprimer et à manifester le mystère du Christ qui est vécu et authentiquement repris de l'intérieur de la grande famille de Caritas; enrichissent nos efforts en vue de témoigner du commandement de l'amour du Christ et de mettre en pratique les béatitudes parmi les nations où Caritas rend visible l'option préférentielle pour les pauvres; soient des sources de la grâce de Dieu pour tous les participants, comme une fontaine à laquelle nous pouvons puiser la sanctification et la glorification la plus agissante, et qui est aussi au c?ur de toutes les entreprises et attitudes des OM; organiser et coordonner les prières et les liturgies pendant l'AG; veiller à ce que les objets du culte et le matériel nécessaire à l'animation spirituelle soient disponibles et prêts en temps voulu.

Comité du message final

Composition : Mgr Robert Vitillo (Délégué international de CI-Genève), Père Erny Gillen (Caritas Europa), Père Ambroise Tini (Caritas Sénégal), M. Jorge la Fosse (Caritas), M. George Lim (Caritas Singapour), Mme Pauline Yameogo (Caritas Burkina Faso). Ce comité sera responsable de la rédaction et de la présentation du message final de l'Assemblée générale.

Équipe de coordination de l'Assemblée générale

L'équipe de coordination de l'AG est l'organe principal de soutien à l'Assemblée générale. Ses tâches principales consistent à aider la Table présidentielle à assurer le bon déroulement global de l'Assemblée générale et à répondre à tous les impératifs logistiques et techniques.

L'équipe de coordination de GA est présidée par le Secrétaire général. Les principaux membres de cette équipe sont les cadres supérieurs du Secrétariat général de CI : M. Jacob Winter, M. Patrick Nicholson, M. Alistair Dutton, Mme Martina Liebsch, Mgr Robert Vitillo, M. Joe Donnelly, Père Pierre Cibambo et Père Sanny Sanedrin.

L'équipe de coordination de l'AG supervise les fonctions et les services suivants :

- Finances : transactions financières liées à l'AG.
- Réception et enregistrement : enregistrement, logement des participants, trousse de l'AG.
- Liaison avec l'hôtel : arrangements avec l'hôtel Palazzo Carpegna et d'autres hôtels.
- Logistique générale : salles de conférences, lieux de réunion.
- Evénements sociaux, divertissement.
- Premiers soins/services médicaux.
- Autres exigences et courses : agence de voyages, courrier, téléphone, photos, souvenirs.
- Auxiliaires et bénévoles.
- Interprètes.

Séances statutaires

- Modérateurs et animateurs des sessions.
- Délibérations officielles : enregistrement des délibérations, des décisions, etc.
- Rapports : différents rapports destinés à être présentés à l'AG.
- Elections et ratifications : s'occuper des aspects techniques, matériel.
- Séances d'étude et stratégiques.
- Présentateurs; (2) modérateurs et animateurs des plénières.
- Modérateurs et secrétaires d'ateliers; secrétaires; rapports.

Prière et liturgie

- Objets du culte; (2) textes des prières/des chants.
- Réservations de la chapelle, etc.
- Documentation : traduction des documents et des rapports; (2) impression et reproduction du matériel (3) diffusion des documents.

Communications

Visibilité et expositions, relations avec les médias et la presse, publicité, publications, communicateurs, site web, message final.

Avec le soutien du reste du personnel du Secrétariat général de CI : Mme Igina Aquilotti, M. Giuseppe Gasperini, Mme Alessandra Arcidiacono, Mme Francesca Frezza, Mme Mariangeles Carvajal, M. Octave Apedo, Mme Manuel Salvino, M. Enrico Friso, Mme Maria Suelzu, Mme Dolores Bachmann, Mme Emilie Della Corte, Mme Michelle Hough, M. Alfonso Apicella, Mme Myra Soetandyo, Mme Christine Campeau, Mme Floriana Polito, Mme Olga Zhyvytsya, M. Nigel Wallace.

Prière et liturgie

Spiritualité de l'Assemblée Générale

La prière et la liturgie forment un aspect très important de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale ne réunit pas seulement les OM pour qu'elles se penchent sur les affaires de la confédération, mais plus encore pour un moment de prière et de réflexion. La prière est un élément capital du travail sociopastoral de Caritas. Nos liens avec Jésus-Christ, dont la « caritas urget nos » doivent être soulignés maintes et maintes fois dans la vie de la confédération, en particulier pendant une réunion aussi importante que l'Assemblée générale.

Objectifs généraux

« Bénis le Seigneur, Ô mon âme » (Ps 146)! Pour accompagner cette assemblée de Caritas dans la prière et la célébration et faire de cette occasion une Action de grâces au Seigneur pour ce que nous sommes et ce que nous faisons. « Si l'Éternel ne bâtit la maison, ceux qui la bâtissent y travaillent en vain; si l'Éternel ne garde la ville, celui qui la garde veille en vain » (Ps 127, 1)!

La prière et la liturgie à l'Assemblée générale doivent : devenir des moyens de vivre et de mener à bien l'œuvre de notre salut, et nous aider tous à exprimer et à manifester le mystère du Christ qui est vécu et incarné de manière authentique à l'intérieur de la grande famille de Caritas; intensifier nos efforts de témoigner du commandement de l'amour du Christ et mettre en pratique les béatitudes parmi les nations où Caritas rend visible l'option préférentielle pour les pauvres; être source de la grâce de Dieu pour tous les participants, comme une fontaine à laquelle nous pouvons puiser la sanctification et la glorification la plus efficace, et qui est également au cœur des efforts et des attitudes de toutes les OM.

Prière quotidienne

Les séances du matin commenceront par une prière de 30 minutes et une animation spirituelle. Ce moment de prière et de réflexion spirituelle sera préparé et dirigé par des personnes désignées parmi les délégués et/ou l'équipe de CI à Rome. Il s'agira d'un mélange de réflexions et de prières basées sur le thème de l'Assemblée, les Saintes Écritures et le travail de Caritas avec un accompagnement musical si possible. Quelques textes peuvent être distribués pour faciliter la participation de tous. Dans tous les cas, des services de traduction simultanée seront offerts.

Liturgie – Sainte Messe

Avec la célébration de l'Eucharistie, nous cherchons à unifier le travail de Caritas comme l'expression de notre foi qui fait maintenant partie intégrante des cultures de nos régions. Les signes/symboles qui expriment la dynamique de notre travail et de notre culture seraient les bienvenus. Les délégués sont invités à apporter de la musique et des instruments de musique de leur région pour l'animation de la messe. Tous les archevêques, évêques et prêtres sont invités à concélébrer la messe. Les évêques sont priés de bien vouloir apporter leur mitre (de couleur blanche si possible) pour la messe d'ouverture et de clôture. Des aubes et des étoles seront disponibles pour tous les célébrants.

Un livret contenant l'Ordinaire de la messe de chaque jour, les lectures et les prières principales sera disponible dans la langue de la célébration du jour et sera distribué au début de la célébration. Les lectures seront traduites dans les trois langues de la confédération, et si possible, un résumé de chaque homélie aussi. Un recueil de 53 chants connus a été préparé et sera distribué aux participants qui pourront l'utiliser pendant la semaine de notre Assemblée.

Le plan global pour les masses saintes est comme suit.

Dimanche 22 mai – 18 h 45
Célébrant principal : S.Em. le cardinal Tarcisio Bertone, S.D.B., Secrétaire d'Etat.
Chœur : Nuova Arcadia. Maestro Pier Giorgio Dionisi.
Observance liturgique : Cinquième dimanche de Pâques. 1re lecture : Actes 6.1-7/ Ps 32, 1-2.4-5.18-19. 2e lecture : 1 Pierre 2, 4-9. Évangile : Jean 14.1-12.

Lundi 23 mai – 18 h-19.00 h
MONA
Célébrant principal : S.E. Mgr. Ramzi Garnou, président de Caritas Iran.
Homéliste : Père Simon Fadoul, président de Caritas Liban.
Observance liturgique : 1re lecture : Actes 14, 5-18/Ps 113B, 1-2.3-4.15-16. Évangile : Jean 14, 21-26.

Mardi 24 mai – 18 h–19 h
Amérique Latine/Caraïbes et Amérique du Nord
Célébrant principal : S.E. Mgr. Fernando Bargallo, président de Caritas Amérique latine/Caraïbes.
Homéliste : Père Larry Snyder, président de Caritas Amérique du Nord.
Observance liturgique : 1re lecture : Actes 14, 19-28/Ps 144, 10-11. 12-13ab.21. Évangile : Jean 14,27-31a.

Mercredi 25 mai – 18 h–19 h
Afrique
Célébrant principal : S.E. Mgr. Cyprian Kizito Lwanga, président de Caritas Afrique.
Observance liturgique : 1re Lecture : Actes 15, 1-6/Ps 121, 1-2.3-4a 4b-5. Évangile : Jean 15.1-8

Jeudi 26 mai – 18 h–19 h
Asie et Océanie
Célébrant principal : S.E. Mgr. Isao Kikuchi, SVD, président de Caritas Asie.
Observance liturgique : Mémoire de Saint-Philippe de Néri. 1re lecture : Actes 15, 7-21 Ps 95, 1-2a. 2b-3. 10. Évangile : Jean 15, 9-11.

Vendredi 27 mai – 17-18
Europe
Célébrant principal : S.Em. le cardinal Oscar Rodríguez Maradiaga, S.D.B.
Chœur : Emmanuel School of Mission, Rome.
Observance liturgique : 1re lecture : Actes 15, 22-31/Ps 56, 8-9.10-12. Évangile : Jean 15, 12-17.

Dynamique de l'Assemblée Générale

Ouverture et Clôture de l'Assemblée

Session d'orientation (le 22 mai à 11h00 à l'Auditorium Bachelet)

Dîner de bienvenue (le 22 mai à 20h00)
Après la Messe d'ouverture, le dîner de bienvenue aura lieu aux restaurants Il Colonnato et Le Bistro de la Domus Mariae/Palazzo Carpegna.

Dîner et soirée d'adieu (le 26 mai à 19h30)
Ce dîner aura lieu au Torre Rossa Park Hotel et sera accompagné de jeux, musique et danse.

Session de clôture (le 27 mai à 15h00 à l'Auditorium Bachelet)
Les responsables sortants et nouveaux s'adresseront à l'Assemblée générale. Cette session prévoit également la remise de prix et les remerciements aux responsables sortants et à d'autres personnes qui ont servi la Confédération.

Dîners au Torre Rossa Park Hotel
Les 24, 25 et 26 de mai, tous les participants dîneront au Torre Rossa Park Hotel.

Sessions plénières
Toutes les sessions plénières se dérouleront à l'Auditorium Bachelet de la Domus Mariae/Palazzo Carpegna. Le 25 mai, toutes les sessions (y comprises les plénières) ainsi que la Messe auront lieu au Torre Rossa Park Hotel. L'horaire des sessions est indiqué dans le programme de l'Assemblée générale et sera affiché partout dans le lieu de l'Assemblée.

Soirées sociales
Le 24 mai, après le dîner à 20h30, Concert de jazz au Torre Rossa Park Hotel.
Le 26 mai, dîner et soirée d'adieu au Torre Rossa Park Hotel.

Séances statutaires

Procédures et directives générales

Les séances statutaires fournissent un forum où l'AG exerce ses fonctions, telles que définies par l'art. 7 des Statuts de CI. Les sessions statutaires sont de nature délibérative. C'est dans leur cadre que l'AG prend officiellement des décisions importantes pour toute la Confédération.

Toutes les sessions statutaires, à l'exception des Conférences régionales, sont des sessions plénières et se déroulent dans l'Auditorium Bachelet du Grand Hotel Palazzo Carpegna.

Le Président de C.I. préside (personne chargée de la présidence) toutes les sessions de l'Assemblée générale, conformément à l'art. 10 des Statuts. Il préside toutes les sessions statutaires plénières, à l'exception des élections du Président et du Trésorier.

Les élections du Président et du Trésorier sont présidées par le président du Comité des candidatures, sur délégation du Président et avec l'assentiment du Bureau.

Le service de traduction simultanée pour les langues de travail de l'AG (anglais, espagnol, français) sera assuré pendant toutes les sessions plénières. Les délégués peuvent aussi s'exprimer en allemand, en portugais et en italien, mais il n'y aura pas de traduction dans ces langues.

Tous les débats des sessions statutaires seront enregistrés électroniquement. En outre, deux secrétaires prendront note des points saillants des délibérations et des décisions.

Conformément à l'art. 31, B du Règlement intérieur de CI, "le Secrétariat général rédige un rapport des délibérations des sessions statutaires qui sera transmis à toutes les organisations membres."

Motions

Conformément à l'article 27-A du Règlement intérieur de CI:

- Les motions devront être proposées par une Organisation Membre et être appuyées par une autre Organisation Membre, et être soumises au Secrétariat général, par écrit, au plus tard 60 jours avant l'ouverture de l'Assemblée générale.
- Les motions ne portant pas sur des questions statutaires ou financières seront présentées par écrit au Secrétariat général, avec les signatures de 15 Organisations Membres au moins, au plus tard deux heures avant l'ouverture de la session de l'Assemblée générale.
- L'objectif principal de cet article est de réglementer la présentation ou la soumission des motions. Des échéances sont également fixées dans ledit article afin que le comité des motions ait le temps d'étudier les motions soumises et leurs conséquences sur les Statuts et Règlement intérieur de CI. Par conséquent, les limites de temps pour la soumission des motions doivent être respectées. Les motions soumises après l'échéance ne seront pas acceptées, à l'exception des motions concernant les règles de procédure.

Conformément à l'art. 34-b,c,d du Règlement intérieur de CI, la délibération sur les motions a lieu comme suit:

- Les motions présentées conformément à l'art. 27 A doivent être inscrites à l'ordre du jour pour pouvoir être débattues; elles doivent être soumises aux Organisations Membres dans les langues de travail, par écrit; elles doivent être présentées par les Organisations Membres qui les soumettent;
- Les amendements des motions soumises sont présentés par écrit le plus tôt possible, mais au plus tard deux heures avant l'ouverture de la session de l'Assemblée générale ; pour qu'ils puissent être débattus, ils doivent être proposés par une Organisation Membre et être appuyés par une autre;
- Lorsque un ou plusieurs amendements d'une motion sont présentés, l'Assemblée Générale vote d'abord sur ces amendements et, si ceux-ci sont approuvés, elle vote ensuite sur la proposition modifiée.

Le 97ème Comité exécutif a établi un comité des motions, dont la fonction est d'étudier les motions et leurs conséquences sur les Statuts et le Règlement intérieur de CI. Ledit comité présentera aussi un bref rapport à l'Assemblée générale sur les implications juridiques des motions soumises.

Le Comité exécutif a nommé les personnes suivantes pour siéger au comité des motions: Mgr Michael Landau (Président de la Commission des affaires juridiques), S.Exc. Yvon Ambroise (Président de Caritas Asie), Mme Anne Dickinson (Présidente de Caritas Océanie), P. Nabil Gabriel (Caritas Egypte), et P. Erny Gillen (Président de Caritas Europa).

Présentation, délibération et vote relatifs aux motions

Les OM qui ont proposé des motions seront appelées, l'une après l'autre, par le chargé de la Présidence pour présenter leurs motions respectives à l'AG. Chaque motion donne lieu à une délibération après laquelle on procède à un vote. On utilise le vote à main levée.

La délibération sur les motions est effectuée conformément à l'art. 34 maintenant modifié, cité à la page précédente.

Le vote sur les motions sera un vote à main levée. Mais une organisation membre peut demander un vote secret si cette demande est appuyée par cinq (5) autres OM représentant au moins deux régions (art. 34-f du Règlement intérieur de CI).

Les décisions relatives aux motions sont prises à la majorité de la moitié plus un des suffrages exprimés par les OM présentes et votantes (art.34-g du Règlement intérieur de CI).

Elections

Conformément à l'art. 7-b des Statuts de CI, l'AG élit le Président et le Trésorier. L'élection, qui se déroule lors d'une séance statutaire ordinaire de l'AG, consiste simplement à choisir les responsables de la Confédération par un vote.

Toutes les élections des responsables des organes de la Confédération se font à scrutin secret (art. 33-A du Règlement intérieur de CI). Cette règle s'applique aux élections du Président, du Trésorier et du Secrétaire général et au vote sur l'ordre de préséance des Vice-Présidents.

Pour être élu, un candidat, qu'il s'agisse d'une personne ou d'une OM, doit recevoir au moins la moitié plus un des suffrages exprimés par les OM ayant droit de vote, présentes à la séance statutaire qui doit procéder à l'élection (art. 33-A du Règlement intérieur de CI).

Si aucun des candidats n'obtient la majorité requise au premier scrutin, un second scrutin a lieu entre les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages et la décision est prise à la majorité simple (art. 33-A du Règlement intérieur de CI).

La nomination / élection du Secrétaire général par le Comité exécutif nouvellement élu et sa ratification successive par l'AG se font aussi par scrutin secret (art.33-B du Règlement intérieur de CI).

La session statutaire pour les élections du Président et du Trésorier est présidée par le président du Comité des candidatures, sur délégation du Président. (Le Président étant lui-même un candidat, il est opportun qu'il délègue sa fonction présidentielle.)

Le 97ème Comité exécutif a établi un comité de comptage, dont la tâche est de superviser et d'effectuer lui-même les dépouillements lors des élections à l'AG. Les personnes suivantes ont été nommées pour siéger à ce comité: Dr. Benedict Alo D'Rozario (Bangladesh), M. Gabriel Castelli (Argentine), M. Jacques Dinan (Coordinateur Régional de Caritas Afrique), M. Paolo Beccegato (Italie).

Procédures relatives au vote

- Avant que le vote ne commence, le président du Comité des candidatures (en qualité de président des sessions statutaires pour les élections) annonce le nombre de votants physiquement présents.
- Les OM disposant du droit de vote reçoivent une carte d'électeur à des fins d'identification, c'est-à-dire indiquant que ladite OM est habilitée à voter à cette AG. Les délégués des OM devront montrer leur carte quand ils votent.
- Les bulletins officiels seront remis à chaque OM disposant du droit de vote. Les bulletins des divers postes à pourvoir seront de couleurs différentes pour les distinguer les uns des autres. Par exemple, les bulletins destinés à l'élection du Président n'auront pas la même couleur que les bulletins destinés à l'élection du Trésorier.
- Chaque OM est appelée par ordre alphabétique (du nom du pays) à déposer son bulletin. Les délégués des OM montreront leur carte d'électeur au président avant de déposer leur bulletin.
- Quand tous les bulletins auront été déposés, l'urne sera vidée sur la table de la présidence par le comité de comptage sous la supervision du président. Le comité de comptage comptera alors les bulletins sans les ouvrir.
- Si le nombre de bulletins est égal ou inférieur au nombre d'OM disposant du droit de vote physiquement présentes, le président déclarera le vote valide. Cependant, si le nombre de bulletins est supérieur au nombre d'OM disposant du droit de vote physiquement présentes, le président déclarera le vote non valide et on procédera à un nouveau scrutin.
- Après que le Président a déclaré le vote valide, le dépouillement se fait en ouvrant chaque bulletin et en le lisant à voix haute à l'AG.
- Seuls les membres du comité de comptage auront le droit de voir les bulletins.
- Un secrétaire inscrira sur un tableau les suffrages reçus par chaque candidat au fur et à mesure qu'on les lit.
- On fera le décompte de tous les votes, y compris les bulletins blancs ou invalides.
- Les résultats du vote pour chaque poste à pourvoir figureront dans le rapport officiel de l'AG.

Ratifications

La ratification, qui se déroule lors d'une session statutaire ordinaire de l'AG, consiste à confirmer ou approuver officiellement des décisions prises par des organes de gouvernance moins élevés.

Conditions
Conformément aux Statuts et au Règlement intérieur de CI, l'AG ratifie ce qui suit:

- Les membres du Comité exécutif (y compris les Présidents régionaux) nommés par les Conférences régionales (art. 7-b des Statuts de CI).
- La nomination du Secrétaire général faite par le Comité exécutif (art. 7-c des Statuts de CI).
- Les décisions prises par les Conférences régionales pendant l'Assemblée générale (art. 31-B-b du Règlement intérieur de CI).
- Le nouveau Règlement intérieur approuvé par le Comité exécutif (art. 101-A du Règlement intérieur de CI).

Procédures
Les ratifications (y compris la nomination du Secrétaire général) se font à main levée, à moins qu'un vote au scrutin secret ne soit demandé par au moins six (6) OM ressortissant de deux (2) régions au minimum (art. 33-E-b du Règlement intérieur de CI).

La ratification des élections effectuées par les Conférences régionales, aux termes de l'art. 8 des Statuts, requiert au moins la moitié plus un des suffrages exprimés par les OM présentes et votantes (art. 33-E-a du Règlement intérieur de CI).

Procédure des délibérations
Les délibérations et les débats des sessions statutaires sont régis par les procédures suivantes (cf. art. 34 du Règlement intérieur de CI):

Le Président donne la parole aux orateurs dans l'ordre où ils l'ont demandée; le temps de parole est limité à cinq (5) minutes; le Président peut, pour des raisons particulières, accorder un temps supplémentaire de cinq (5) autres minutes.

Les motions présentées conformément à l'art. 27 A doivent être inscrites à l'ordre du jour pour pouvoir être débattues; elles doivent être soumises aux Organisations Membres dans les langues de travail, par écrit; elles doivent être présentées par l'Organisation Membre qui les soumet; la même norme s'applique aux motions d'ordre et aux motions d'amendement.

Les amendements des motions soumises sont présentés par écrit le plus tôt possible, mais au plus tard deux heures avant l'ouverture de l'Assemblée générale ; pour qu'ils puissent être débattus, ils doivent être proposés par une Organisation Membre et être appuyés par une autre.

Pour les motions d'ordre, la décision est du ressort de la Table présidentielle; de même que la division d'une proposition multiple si elle est demandée.

Lorsque un ou plusieurs amendements d'une motion sont présentés, l'Assemblée générale vote d'abord sur ces amendements et, si ceux-ci sont approuvés, elle vote ensuite sur la proposition modifiée;

Le vote se fait ordinairement à main levée; une OM peut demander le décompte exact des OM présentes; à tout moment, une OM peut demander un vote secret (avec bulletins de vote); cette demande doit être appuyée par cinq (5) autres OM représentant au moins deux régions;

Les décisions sont prises à la majorité de la moitié plus un des suffrages exprimés par les OM présentes et votantes.

Sessions plénières

La conduite des sessions plénières statutaires est régie par les dispositions suivantes: (cf. art. 31-B du Règlement intérieur de CI)

Aux sessions plénières statutaires participent les représentants officiels de toutes les OM; elles sont présidées par la Table présidentielle. Il leur appartient:

- D'exercer les fonctions de l'AG définies par l'art. 7 des Statuts de CI;
- De ratifier les décisions des Conférences régionales prises pendant l'AG;
- De prendre des décisions sur les conclusions des sessions d'étude;
- De prendre des décisions sur les propositions des sessions spéciales.

Conférences régionales

La conduite des Conférences régionales pendant l'AG est régie par les dispositions suivantes: (cf. art. 31-A du Règlement intérieur de CI)

Les Conférences régionales se composent des représentants des OM de la région respective et sont présidées par le Vice-Président régional de Caritas Internationalis correspondant, en exercice au début de l'AG, assisté par le coordinateur régional. Les normes de procédure spécifiques de l'AG s'appliquent aux délibérations des Conférences régionales.

Le rapport de leurs délibérations, signé par le Vice-Président et le coordinateur régional de la Région, sera présenté à l'AG réunie en session plénière statutaire.

Sessions sur le cadre stratégique

Introduction

Depuis 60 ans, Caritas Internationalis exerce une option préférentielle pour les pauvres, en répondant avec amour et par l'action à la souffrance humaine dans un monde injuste et inéquitable. Au cours de ces années, nous avons assisté à de grands progrès dans le développement international et l'éradication de la pauvreté, ainsi que dans notre capacité d'intervenir lors des situations d'urgence humanitaire.

Aujourd'hui plus que jamais, il faut que nous soyons capables de collaborer pour qu'une confédération mondiale efficace mène ce travail à sa conclusion logique.

Or, en cette deuxième décennie du 21ème siècle, nous nous trouvons face à une série de défis qui risquent de stopper, voire de faire reculer les progrès que nous avons accomplis. Le monde vit une crise marquée par l'exclusion, l'injustice et l'inégalité. Soixante pour cent de la population mondiale vit encore avec six pour cent des revenus mondiaux, pendant que des communautés entières sont exploitées et oubliées. Dans un monde si profondément divisé entres riches et pauvres, Nord et Sud, religieux et séculier, nous et eux, nous avons besoin plus que jamais de valeurs communes et d'une éthique universelle qui nous unisse en une communauté humaine, en une seule famille.

Le Saint-Père, le pape Benoît XVI, dans Caritas in Veritate, affirme: "Dans une société en voie de mondialisation, le bien commun et l'engagement en sa faveur ne peuvent pas ne pas assumer les dimensions de la famille humaine tout entière, c'est-à-dire de la communauté des peuples et des Nations, au point de donner forme d'unité et de paix à la cité des hommes." (Caritas in Veritate, 7).

Alors que le clivage entre riches et pauvres est de plus en plus prononcé, les démunis du monde sont les plus durement touchés par les défis supplémentaires que constituent les changements climatiques, la hausse des prix alimentaires et les effets persistants de la crise financière mondiale.

Tous ces défis illustrent le caractère mondialisé de la pauvreté : les pauvres peuvent être victimes d'événements et d'actions qui ont lieu à des milliers de kilomètres de distance, et sur lesquels ils n'ont aucune influence. Ils mettent aussi en exergue le devoir qui incombe à la communauté mondiale de s'attaquer à la pauvreté.

Ces dernières années, notre perception de la pauvreté est mise en question sous différents angles.

Premièrement, la géographie de la pauvreté change. La division Nord-Sud, qui nous mène généralement à parler du Sud pauvre et du Nord riche, s'effrite. Pratiquement tous les pays du Nord subissent une hausse du pourcentage des pauvres, alors que, grâce surtout au développement économique dans des pays comme la Chine et l'Inde, des centaines de millions dans le Sud échappent à la pauvreté. La division Nord-Sud pour les riches et les pauvres devient de plus une plus une division locale que l'on peut observer dans la plupart des sociétés dans le monde.

Deuxièmement, la perception de la pauvreté change. Le concept "un dollar par jour", qui considère la pauvreté surtout sous ses aspects économiques, est vu de plus en plus comme un critère insuffisant. En mettant l'accent essentiellement sur le revenu, on ne tient pas compte des causes cruciales de la pauvreté comme l'exclusion sociale, le manque d'accès à l'éducation et aux services de santé, la discrimination à l'encontre des femmes ou fondée sur la race ou la religion.

Troisièmement, le concept de comment surmonter et éradiquer la pauvreté change. Comme les changements climatiques causés par la croissance économique deviennent une menace létale pour beaucoup de personnes pauvres, nous pensons que nous ne pouvons pas entretenir l'illusion d'une croissance matérielle illimitée qui permettrait, au bout du compte, à chacun d'avoir le niveau de vie élevé du Nord. Il devient de plus en plus évident que les riches devront réduire leur consommation des ressources limitées de la planète, afin de faire de la place à une réduction de la pauvreté crédible et effective. Il faut que nous pensions à la justice mondiale quand nous distribuons les modestes ressources à notre disposition.

Pendant notre Assemblée générale, nos réflexions sur le cadre stratégique 2011-2015 "Une famille, zéro pauvreté" viseront à stimuler les conversations et l'échange d'expériences sur la question 'comment les communautés de Caritas devraient réagir face à la pauvreté en mutation'. En croyant et en espérant dans le royaume promis par Jésus Christ, enfants de Dieu appartenant à une seule famille humaine, nous explorerons la façon dont nous devrions nous repositionner dans notre lutte contre la pauvreté et l'injustice dans le monde. A la lumière de l'Evangile et de l'enseignement social catholique, nous considérerons la pauvreté comme un moteur de changement et la façon dont nous recherchons le bien commun en assumant les dimensions de la famille humaine tout entière.

Les sessions sur le cadre stratégique (les 24 et 25 mai)

Les organisations membres de Caritas, les conférences régionales et le Comité exécutif de CI ont été consultés tout au long de la préparation du cadre stratégique de Caritas Internationalis 2011 – 2015. Afin d'assurer qu'on le comprenne et qu'on le fasse sien, des sessions consacrées spécifiquement au cadre stratégique seront tenues les 24 et 25 mai 2011.

Voici les 5 sessions qui auront lieu:

La présentation du cadre stratégique
Le projet du cadre stratégique sera présenté aux participants de l'AG par les membres du comité pour le cadre stratégique et le SG.

La présentation du cadre financier
Le cadre financier sera présenté aux participants de l'AG par le trésorier.

Réflexions d'un panel sur 'Une famille, zéro pauvreté'
Cinq témoins, représentant différentes réalités géographiques, différents modèles de Caritas et divers contextes culturels, mais unis dans notre identité et foi catholiques, offriront des témoignages sur la façon dont leur foi inspire leur travail. Ils présenteront leurs idées et vision de Caritas afin de faire mieux comprendre le thème de l'Assemblée générale.

Cette session et les sessions successives, le 25 mai, se tiendront au Torre Rossa Park Hotel! Des informations seront mises à la disposition des participants pour qu'ils trouvent le chemin vers le Torre Rossa Park Hotel! (15 minutes à pied de la Domus Mariae)

Réflexions des participants à l'Assemblée générale visant à inspirer et créer le dialogue
Les participants de l'AG se réuniront dans un cadre style café (et seront répartis par langue) pour discuter des réflexions présentées à la session précédente et partager leurs propres réflexions.

Groupes thématiques
Six groupes thématiques se focaliseront sur les divers domaines d'action et exploreront les idées pour le travail futur. Voici les thèmes qui ont été retenus:

- Promouvoir les Objectifs de développement du Millénaire
- Réponse humanitaire
- Changements climatiques et sécurité alimentaire
- Migrations
- VIH/sida
- Gestion financière

A tous les groupes sera assuré un service de traduction en deux langues seulement, sauf le groupe sur la 'réponse humanitaire' qui aura la traduction dans toutes les langues de travail. Les participants recevront des informations sur ces groupes et pourront d'y inscrire lieu lors de l'inscription à l'AG.

Renseignements pratiques

Renseignements pratiques pour les délégués à l'Assemblée générale (AG) qui se tiendra au Grand Hotel Palazzo Carpegna (Domus Mariae) à Rome.

Contacts de Caritas pour la logistique

Martina Liebsch +39 334 359 0814 (anglais, espagnol, français, allemand, italien)
Jacob Winter +39 335 584 5975 (anglais, français, hollandais)

Arrivée à l'aéroport de Fiumicino "Leonardo da Vinci" (FCO)

Bureaux d'accueil: Les jours des arrivées (du 18 au 21 mai, probablement le 22 mai aussi), vous trouverez des bureaux d'accueil de Caritas aux arrivées des terminaux T1 et T3, juste après le contrôle des passeports. Des auxiliaires de Caritas seront là pour vous accueillir et vous aider à trouver un moyen de transport jusqu'à votre hôtel. Si vous arrivez très tôt le matin ou très tard le soir, et que vous ne trouvez pas de représentants de Caritas, suivez les instructions de ce guide pour prendre un taxi.

Change de devises : A l'aéroport, vous trouverez deux bureaux de change - un dans la zone bagages (ouvert de 7h30 à 24h), l'autre dans le hall des arrivées (ouvert de 6h à 24h) -, une banque Unicredit dans le hall des arrivées internationales, au terminal 3 (ouverte de 8h30 à 13h30 et de 15h à16h, du lundi au vendredi), des distributeurs de billets pour Mastercard, Visa et la plupart des autres cartes.

Taxis : Les représentants de Caritas de service à l'aéroport vous indiqueront comment rejoindre le stationnement de taxis. Si vous arrivez à l'heure où les représentants ne sont pas en service, suivez les indications "taxi" jusqu'au stationnement de taxis, en sortant de la zone des arrivées. Des personnes pourraient vous approcher pour vous proposer un "taxi" pour Rome, prenez seulement les taxis autorisés, des voitures blanches dotées de taximètres. Pour être sûr que vous êtes monté sur le bon taxi (moins cher), vérifiez que la voiture porte bien sur le côté le symbole de l'administration locale romaine (Comune di Roma).

Tarifs : environ 45 euros (soit US$ 60) – maximum quatre personnes, bagages compris. Vous devrez payer en liquide. Si vous avez des problèmes, notez le numéro de la licence du taxi.

Evitez les taxis du Comune de Fiumicino qui vous demanderont un tarif plus élevé parce qu'ils ne sont pas autorisés à prendre une course au retour à l'aéroport.

Des suppléments sont appliqués pour les courses de nuit et des dimanche et fêtes. La

durée du voyage jusqu'au lieu de l'Assemblée générale et aux hôtels est de 30 à 45 minutes.

Trains et bus : Suivez les indications pour la gare de l'aéroport où vous trouverez des trains à destination du centre de Rome.

Trains jusqu'au quartier de Transtevere (Train métropolitain FM1): prenez le train local, NON PAS le Leonardo Express. Le billet de train coûte 8 euros (environ US$ 11). Horaires: toutes les 15 minutes, de 5h57 à 23h27. Les horaires peuvent changer les dimanche et fêtes. Les horaires des trains sont affichés dans la gare. Les billets sont en vente aux distributeurs automatiques situés dans les halls des arrivées internationales et nationales et dans les gares. N'oubliez pas d'oblitérer votre billet en l'insérant dans une machine à oblitérer avant de monter dans le train.

De la station Transtevere, vous pouvez prendre soit un taxi, soit le tramway (n° 8) jusqu'au centre (direction 'Argentina'). Au terminus, vous descendez du tramway et traversez la rue pour aller prendre le bus 916, en face de la grande librairie "Feltrinelli" ; pour Valle Aurelia, descendez au deuxième arrêt de piazza Pio XI, pour la Casa La Salle ou le Palazzo Carpegna, descendez à l'arrêt Metro De La Salle. Pour Torre Rossa Park Hotel, descendez à l'arrêt Villa Carpegna et marchez 5-10 minutes; vous pouvez aussi prendre une correspondance à Porta Cavalleggeri, les bus 98 ou 881, et descendre à Torre Rossa/Domus Pacis.

Le dimanche 22 mai vous pouvez aussi prendre le bus 190, mais il ne s'arrête qu'à Villa Carpegna. Vous pouvez faire tout le voyage, prenant une/deux correspondances, avec un seul ticket qui coûte 1 euro et que vous pouvez acheter aux tabacs ("tabacchi") ou aux kiosques à journaux.

Pour le Princess Hotel, voir plus bas (via gare Termini)

Le service des trains pour la gare Termini (Leonardo Express) commence à 6h37, et les trains partent toutes les demi-heures à 5 et à 35 minutes, sans arrêts intermédiaires. Le dernier train part à 23h37. Durée du voyage: environ 30 minutes. Le tarif est de 14 euros (environ US $ 18). Achetez un ticket "per Termini". N'oubliez pas d'oblitérez votre ticket dans la machine à oblitérer avant de monter dans le train.

Gare Termini: de la gare Termini jusqu'à votre destination finale, vous pouvez soit prendre un taxi (environ 20 euros) soit, si vous logez au Torre Rossa Park Hotel, Palazzo Carpegna, Casa La Salle ou Princess Hotel, le métro A (direction BATTISTINI). Descendez à la station de métro Cornelia et prenez les bus 98 ou 889, direction sud, pour le Torre Rossa Park Hotel (descendez à Torre Rossa/Domus Pacis) ou le bus 246 (direction MALAGROTTA) pour le Princess Hotel (descendez à Aurelia/Da Rosate).

Pour Palazzo Carpegna et Casa La Salle, soit vous marchez 5-10 minutes, soit vous prenez le bus 246 et vous descendez à Aurelia/Azone (troisième arrêt). Si vous logez au Villa Aurelia Hotel, le moyen le plus pratique est de prendre le bus 64 de la gare Termini jusqu'à l'arrêt Porta Cavalleggeri, et là, prenez l'un des bus suivants: 98, 881, 916. Descendez au deuxième arrêt de Piazza Pio XI. Vous pouvez faire tout le voyage avec seul ticket qui coûte 1 euro et que vous pouvez acheter aux tabacs ("tabacchi") ou aux kiosques à journaux.

Location de voitures : A l'aéroport sont présents les bureaux de location de voitures des sociétés suivantes: Avis, EuroDollar, Europcar, Hertz, Italy by Car et Maggiore. Vous trouverez facilement leurs guichets aux terminaux national et international en suivant simplement les indications "Rent a Car".

Arrivée à l'aéroport de Ciampino (CIA)

Ryan Air, EasyJet et d'autres vols charter atterrissent à l'aéroport de Ciampino, à environ 15 km au sud-est de Rome. Des bureaux de change et des banques sont disponibles à l'aéroport.

Bus et trains : dans le parking en dehors du terminal d'arrivée, vous allez voir un arrêt de bus où vous pouvez prendre un bus local Atral jusqu'à la station de métro Anagnina. Coût du ticket : 1 Euro (environ $1,3). De la station Anagnina, vous allez prendre le métro en direction de Battistini jusqu'à la station Baldo degli Ubaldi (environ 25 minutes de trajet). Coût du ticket : 1 Euro (environ $1,3).

Ou bien prenez le bus direct de Ciampino jusqu'à la gare Termini (Atral, Cotral, SIT or TERRAVISION). Tarif: 6 euros (environ US$ 8), qui dure environ 45 minutes.

Pour continuer le trajet de la gare Termini, voir plus haut.

Tarif des taxis : le tarif fixe de 35 euros (environ US$ 50), bagages compris, maximum quatre personnes; la course est de 30-60 minutes.

Arrivée à la gare Termini

La gare Roma Termini, au centre de la ville, est reliée aux lignes de métro 'A' et 'B' et un grand nombre de lignes de bus. Roma Termini est ouverte de 4h à 1h du matin, heure correspondant à l'arrivée du dernier train. Pour continuer le trajet de la gare Termini, voir Fiumicino (plus haut).

Lieu de l'Assemblée générale

L'hôtel Palazzo Carpegna (Domus Mariae) est situé Via Aurelia, 481. Les participants qui logent dans cet hôtel peuvent se rendre à la salle de la conférence et aux autres salles de réunion à pied, de même que les participants qui logent à l'hôtel Torre Rossa Park Hotel (Domus Pacis) en passant par les jardins, et ceux qui logent dans la Casa la Salle,

en traversant Via Aurelia. Pour les participants qui logent dans les hôtels Villa Aurelia et Princess Hotel, un service de navette sera assuré, partant des deux hôtels à environ 8h du matin et revenant après la fin des réunions (les horaires seront annoncés)

Grand Hotel Palazzo Carpegna (Domus Mariae)
Via Aurelia, 481
00165 Roma
Tél: +39 06 66 00 11

Hébergement

Chaque participant à l'Assemblée générale recevra les renseignements relatifs au lieu où il sera hébergé et à la meilleure façon de s'y rendre. Sur le lieu de l'Assemblée générale, vous trouverez une liste indiquant où sont hébergés tous les participants, de façon à ce que vous puissiez contacter vos amis ou collègues. Cliquez sur les liens pour voir les plans des hôtels.

Grand Hotel Palazzo Carpegna/Domus Mariae
Via Aurelia, 481
00165 Roma
Tél: +39 06 66 00 11

Torre Rossa Park Hotel/Domus Pacis
Via di Torre Rossa, 94
00165 Roma
Tél: +39 06 66 00 71

Centro Congressi Villa Aurelia
Via Leone XIII, 459
00165 Roma
Tél: +39 06 66 01 7458

Casa La Salle
Via Aurelia, 472
00165 Roma
Tél: +39 06 66 69 81

Hotel Princess
Via Andrea Ferrara, 33
00165 Roma
Tél: +39 06 66 49 31

Inscription

Les représentants de Caritas seront présents à Palazzo Carpegna pour l'inscription. Nous vous demandons de bien vouloir vous rendre au bureau d'inscription dès qu'il vous sera possible. Vous recevrez la documentation et le badge de l'Assemblée générale au moment de l'inscription, qui se fera de 8h30-21h30 le samedi 21 mai et de 8h30 à 13h30 le dimanche 22 mai.

Repas

La plupart des repas seront fournis. Vous trouverez des aliments frais, des snacks ou des épiceries au Mercato Irnerio, un marché situé à l'entrée de Villa Carpegna in Via Aurelia.

Informations générales

Rome est situé au centre de l'Italie, à environ 20km (12 miles) de la côte occidentale. C'est une grande ville, mais le centre historique est assez petit. Elle est à l'heure GMT+2.

Langue

L'italien. L'anglais est largement parlé, du moins assez pour communiquer l'essentiel dans les principaux hôtels, restaurants, magasins et réunions d'affaires internationales. La plupart des chauffeurs de taxi ne parlent pas anglais.

Monnaie

En Italie, la monnaie courante est l'euro. Certains restaurants et magasins acceptent aussi les dollars étatsuniens, mais généralement on paye en euros. Vous pouvez trouver partout dans la ville des bureaux de change ouverts toute la journée. La nuit, vous devrez vous servir de guichets automatiques bancaires, aussi présents partout. Les banques et les bureaux de change appliquent leurs propres taux de change, vérifiez donc leur taux avant de changer de l'argent.

Appareils électriques

Le voltage en Italie est de 220, et bien qu'il soit préférable d'utiliser une prise à trois broches, une prise à deux broches marche aussi.

Horaires d'ouverture

La plupart des magasins sont ouvert de 9h à 13h et de 16h à 20h, à l'exception de quelques magasins dans le centre historique qui sont ouverts toute la journée. Les grands magasins et les supermarchés sont aussi ouverts toute la journée. La plupart des magasins sont fermés le dimanche et parfois le lundi, à l'exception de ceux dans le centre historique, qui ouvrent le dimanche et ferment le lundi matin. Les pharmacies font des tours de garde la nuit.

Les banques sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30 et l'après-midi environ de 15h00 à 16h (mais les horaires de l'après-midi varient). N'oubliez pas de prendre avec vous un document d'identité avec photo.

Les bureaux de poste sont ouverts du lundi au vendredi, de 8h30 à 14h, et le samedi de 8h30 à 13h.

Habillement/tenue

Des tenues légères sont recommandées, mai étant un mois assez chaud (17-28 degrés C; 63-82 Fahrenheit). Pour visiter le Vatican ou les autres grandes cathédrales, les hommes devraient porter des pantalons longs et les femmes jupes ou pantalons longs. On n'a pas le droit d'entrer dans les églises ou au Vatican, même dans les musées du Vatican, avec des chemises sans manches ou des shorts.

Cafés

Dans la plupart des cafés, on vous demande d'abord de régler et ensuite de commander avec le ticket de caisse. Les Italiens prennent généralement leur café au comptoir, ce qui coûte beaucoup moins cher que de s'asseoir à une table, pour laquelle, généralement, on paye un supplément. Regardez toujours les prix avant de vous asseoir, car parfois un café à une table peut être très cher, surtout dans les lieux touristiques.

Pourboire

Le pourboire n'est pas obligatoire. Parfois le service (servizio) est compris dans l'addition. Ne confondez pas avec le couvert (coperto), qui correspond aux frais pour le pain et la place à table. Si le service est inclus et que vous avez apprécié le service, on donne d'habitude 5% de plus; si le service n'est pas inclus, laissez 10% de pourboire. Le pourboire aux taxis n'est pas obligatoire non plus, mais on donne généralement 1-2 euros (environ US$ 1,30 – 2,60) au chauffeur.

Téléphoner

La plupart des téléphones publics ne marchent qu'avec des cartes émises par Telecom Italia, la société téléphonique de l'Etat ; elles sont en vente dans les kiosques à journaux, les tabacs et de nombreux cafés. Vous pouvez acheter des cartes de 5 ou de 10 euros (environ US$ 6,50 et 13). Demandez "una carta telefonica". Certains téléphones nouveaux, surtout dans le centre, acceptent aussi les principales cartes de crédit. Vous pouvez acheter aussi différents types de cartes téléphoniques dans la plupart des bureaux de change, que vous pouvez utiliser pour appeler d'un téléphone public ou de votre chambre d'hôtel. Ce moyen est généralement le moins cher pour les appels internationaux. Pour appeler à l'étranger, vous devez composer le 00, suivi de l'indicatif du pays.

Vols

Comme toutes les grandes villes, Rome a sa part de crime, en partie évitable. Les vols ont lieu dans les bus et le centre historique. Le bus 64, reliant la gare Termini à Saint-Pierre, attire de nombreux pickpockets. Ne les tentez pas avec des sacs ouverts, des portefeuilles facilement accessibles ou des bijoux voyants et précieux. Quand vous êtes

dans la rue, tenez bien serrés contre vous votre sac ou mallette et marchez sur le trottoir du côté opposé à la route (un voleur à l'arrache motorisé pourrait agir derrière vous).

Numéros d'urgence

Police 112 ou 113, Ambulance:118.

Journaux

Les journaux sont en vente dans les kiosques verts situés pratiquement à chaque coin de rue. Généralement les kiosques du centre-ville vendent aussi les journaux internationaux.

Transports

Métro: le métro de Rome a deux lignes principales. Horaires: 5h30 – 21h00 (le samedi jusqu'à 0h30). Tarif: 1 voyage = 1 euro (environ US$ 1,30)

Les bus et les tramways sont en service de 5h30 à 24h, les bus de nuit de 00h10 à 05h30. Vous reconnaîtrez ces derniers à la lettre N qui suit le numéro.

Un billet intégré - Metrebus – vous permet de vous déplacer par tous les moyens de transport en commun à l'intérieur de la zone métropolitaine de Rome (sauf le train direct Termini – aéroport de Fiumicino). Il est préférable d'acheter les billets dans une station de métro, chez les vendeurs autorisés (kiosques à journaux, tabacs) ou aux distributeurs automatiques avant de monter sur un moyen de transport, bien que de plus en plus de bus et de tramways sont maintenant équipés de distributeurs automatiques.

Si vous prenez le bus tous les jours, achetez le billet hebdomadaire. Autrement, achetez quelques billets journaliers à votre arrivée à Rome. L'idéal est de les acheter dans les tabacs ou kiosques à journaux à l'aéroport.

Le billet hebdomadaire (CIS) et valable sept jours sur tous les services de transport en commun à l'intérieur de la zone métropolitaine de Rome. Coût: 16 euros (environ US$ 21).

Le billet journalier (BIG) et valable une journée sur tous les services de transport en commun à l'intérieur de la zone métropolitaine de Rome. Coût : 4 euros (environ US$ 5,20).

Le billet 75 minutes (BIT) est valable 75 minutes sur tous les bus et les tramways ATAC, pour une seule entrée dans les lignes de métro A et B et un seul accès à tous les trains métropolitains FS (2ème classe). Coût: 1 euro (environ US$ 1,30).

Les billets doivent être oblitérés dès que vous montez sur un bus ou un train, dans les

machines situées à l'arrière des bus et des tramways, à l'entrée des stations de métro et dans le hall de toutes les gares. Au cours de votre déplacement, un contrôleur peut vous demander de montrer votre billet. Si vous n'avez pas un billet valable, vous risquez de devoir payer une amende de 51 euros (environ US$ 66).

Numéros des taxis

Mondo Taxi	068822
Cooperative Radiotaxi	063570-63898
Cosmo	0688177
La Capitale	064994
Pronto Taxi	066645
Tevere	064157

www.caritas.org

Caritas

Palazzo San Calisto
V-00120
Vatican City State
+39 06 698 797 99